

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 8
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint-Andéol-de-Vals - Travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur les bâtiments communaux.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Andéol-de-Vals relatif à des travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur les bâtiments communaux ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 25 juin 2024 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur les bâtiments communaux.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 9 952,12 € soit 10 % du montant HT du projet estimé à 99 521,15 €, le reste étant financé par l'Etat (30 %), le Fonds vert (20 %), le Département (20 %) et à hauteur de 20 % par la commune.

Ces 9 952,12 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Andéol-de-Vals de 65 077 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 40 706,88 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 9 952,12 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint-Andéol-de-Vals pour financer des travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur les bâtiments communaux ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Andéol-de-Vals, initialement de 65 077 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240924-DEL24092024-24-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024